

VACCINS : L'examen des plaintes contre CSP renvoyé au 24 novembre

Le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand a commencé à examiner mardi 22 septembre les plaintes de 240 familles qui reprochent au laboratoire [CSP / T](#) : 04.73.69.28.28 (Centre Spécialités Pharmaceutiques, siège à Cournon d'Auvergne), distributeur national du Méningitec, d'avoir mis sur le marché des lots défectueux de ce vaccin. Ces lots, qui contenaient des nanoparticules, ont provoqué de lourds symptômes persistants chez les patients. Le vaccin a été retiré du marché depuis mais les familles s'interrogent aujourd'hui sur d'éventuelles négligences des fabricants, du distributeur et des autorités sanitaires. L'affaire a été renvoyée au 24 novembre. Ce délai doit permettre de répondre à la demande formulée par le laboratoire CSP, à savoir la convocation à l'audience de quatre laboratoires étrangers impliqués dans la fabrication et la mise sur le marché du Méningitec. www.csp-epl.com